

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU
MARDI 26 FÉVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février à vingt- heure, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 février 2019

Présents : MM. Adam, Micat, Taupin, Roulet, Verna, Mmes Beauvais, Michener, Prieur, de Saint-Seine, Tartarin,

Excusés : M. Vandennecke, Mmes Galisson, Joubert

Secrétaire de séance : Mme Beauvais

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

- **Décision n° 01-2019** : un contrat de location à usage d'habitation d'une durée de 3 ans à compter du 6 février 2019 a été signé avec Mme Anne Renet pour l'appartement situé au 3 rue de l'Abbé Favoreau (logement n° 1). Le montant du loyer est fixé à 240,00 €.
- **Décision n° 02-2019** : un contrat de location à usage d'habitation d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} février 2019 a été signé avec Mme Justine Chaumont pour l'appartement situé au 1 bis rue Dangé d'Orsay. Le montant du loyer est fixé à 340,00 €.
- **Décision n° 03-2019** : un contrat de location à usage d'habitation d'une durée de 3 ans à compter du 15 février 2019 a été signé avec M. Alain Fréval pour l'appartement situé au 1 rue Dangé d'Orsay. Le montant du loyer est fixé à 240,00 €.
- **Décision n° 04-2019** : Une convention d'honoraire a été signée avec Maître Baylac afin d'engager une mise en œuvre judiciaire de la responsabilité décennale de l'entreprise Trefous (entreprise qui a réalisé l'installation des menuiseries extérieures des classes). Le montant des honoraires s'élève à 2 100,00 € H.T. (mis en demeure préalable et référé expertise).

Le maire précise que Me Baylac a envoyé une lettre de mise en demeure à l'entreprise Trefous et au maître d'œuvre, M. Temps. L'entreprise Trefous a répondu immédiatement et souhaite un

rendez-vous afin d'envisager une mise en œuvre de leur garantie décennale.

N° 2019-06: MODIFICATION DE LA LISTE DES ADHÉRENTS AU SIEIL

5.2 Institutions et vie politique – fonctionnement des assemblées

Le comité syndical du SIEIL a voté les modifications de statuts du SIEIL afin d'accepter la demande d'adhésion de la communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire pour la compétence « éclairage public ».

En application des articles L 5211-8 et suivants du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit délibérer sur l'adhésion de ce nouveau membre dans un délai de trois mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Accepte** l'adhésion au S.I.E.I.L de la communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire pour la compétence éclairage public.

N° 2019-07: DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLÈGE DE LIGUEIL POUR UN VOYAGE SCOLAIRE

7.5 Finances locales – subventions

Le collège de Ligueil demande si une aide sera versée aux familles par la commune pour un voyage scolaire organisé à la base de plein air du Blanc du 02 au 05 avril 2019 (ou du 23 avril au 25 avril 2019).

Huit élèves domiciliés dans la commune sont concernés par ce voyage.

Habituellement, le conseil municipal attribue des subventions uniquement dans le cadre de voyage linguistique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas accorder de subvention pour le voyage à la Base de plein air du Blanc.

N° 2019-08 : AVENANT À LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION

1.4 Commande publique – autres contrats

Le Centre de gestion d'Indre-et-Loire modifie à compter du 1^{er} avril 2019 la tarification du service de médecine préventive.

La tarification à la visite est maintenue (montant de 75 € par visite).

À la facturation par visite, s'ajoute une facturation annuelle d'un nombre de créneaux horaires correspondant à 80 % des visites périodiques devant être réalisées par la commune (soit pour 7 agents un montant annuel de 210 €) et une cotisation forfaitaire annuelle assise sur la masse salariale. Le taux de cotisation est de 0,04 % (soit un montant annuel d'environ 40 €).

Cette évolution tarifaire est nécessaire pour assurer la pérennité du service de médecine préventive.

Le conseil municipal doit valider cette nouvelle proposition tarifaire et autoriser le maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** la modification tarifaire du service de médecine préventive,
- **Autorise** le maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion d'Indre-et-Loire.

N° 2019-09: RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATION DE SERVICE AVEC SEGILOG

1.1 Commande publique – marché public

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec SEGILOG arrive à expiration au 30/04/2019.

Il est proposé de le renouveler ce contrat pour une durée de trois ans du 1/05/2019 au 30/04/2022.

Le montant des droits d'utilisation des logiciels s'élève à 8 073 € TTC (soit 2 691 €/an) et à 882 € TTC (soit 294 €/an) pour la maintenance et la formation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** la proposition de renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de service avec Segilog,
- **Autorise** le maire à signer le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services

Questions diverses

Aménagement du centre-bourg

Les travaux de reprise des rampants ont été réalisés par l'entreprise Eiffage.

La majorité des riverains sont satisfaits des travaux réalisés.

Mme de Saint-Seine donne lecture du mail de M. Michaud indiquant son mécontentement suite aux travaux.

Par ailleurs, M. Jean-Michel Berleau demande que des panneaux de signalisation soient installés à l'intérieur des chicanes route de Manthelan. Cette proposition n'est pas autorisée par le STA.

Le maire indique que Mme Tagbo, chef de service du STA, a donné un avis défavorable pour l'installation de jardinières sur les chicanes situées rue des Fontaines.

Recherche d'un terrain pour la pratique de l'aéromodélisme

Afin d'assurer la pérennité du club d'aéromodélisme et face au risque potentiel de perdre le terrain situé à la pièce des Bois en cas de réalisation du projet de parc éolien, M. Percheron, président du club demande si la commune a connaissance d'un terrain susceptible d'accueillir leur activité.

Le terrain peut être loué ou acheté.

Les caractéristiques du terrain recherché sont les suivantes :

- Surface entre 1 et 2 hectares
- Dégagement autour de la piste (absence de bois ou d'obstacles)
- Situation hors servitude aéronautiques
- Axe du terrain à 300 m des habitations, à 150 m d'une départementale et à distance des lignes électriques

Après discussion, la commune ne possède pas de terrain répondant aux critères indiqués ci-dessus.

Projet éolien – mémoire en intervention

Le mémoire en intervention a été déposé par Me Monnamy auprès du tribunal administratif d'Orléans.

Ce mémoire a pour objet de soutenir la défense de la Préfète d'Indre-et-Loire dans le cadre du recours déposé par la société Volkswind sur l'arrêté du Préfet du 22 janvier 2018 refusant de délivrer l'autorisation d'exploitation du parc éolien.

Par ailleurs, un photomontage a été réalisé avec un photographe indépendant, afin de démontrer l'impact visuel du projet éolien, sur les monuments protégés et sites naturels.

Numérisation des actes anciens d'état civil

Une consultation a été menée par la communauté de communes Loches Sud Touraine dans le cadre du service mutualisation pour un projet de numérisation et d'indexation des actes d'état civil anciens. 36 communes sont intéressées par ce projet.

La communauté de Communes Loches Sud Touraine est coordonnatrice du projet. Chaque commune sera responsable de ses commandes et de leur exécution financière.

Le projet de numérisation représente pour la commune 1 878 actes à numériser de 1920 à 1998 (après 1998, les actes sont informatisés). Parmi ces actes, on distingue des actes de naissance et de reconnaissance, de mariage, de décès et de transcription de décès.

Les objectifs principaux de ce projet sont multiples :

- permettre la délivrance, en temps réel à la demande des usagers, des copies intégrales, des extraits d'actes avec et sans filiation par les agents du service état civil,
- permettre l'actualisation des actes numérisés, au fur et à mesure de l'évolution de l'état des personnes, par l'ajout des mentions à venir,
- accéder aux actes anciens à tout moment,
- préserver les registres.

Suite à la consultation lancée, deux offres sont proposées :

- Numérize : coût compris entre 897,76 € H.T et 1804,94 € (le tarif est dégressif en fonction du nombre de communes) + un coût d'intégration de la numérisation de 300 € par Berger-Levrault.
- Berger-Levrault : 1 900 € H.T. par commune + un coût d'intégration de la numérisation de 150 € par Berger-Levrault.

L'offre de Numérize serait la plus intéressante si les communes intéressées retiennent la proposition de Numérize.

Il est proposé d'intégrer ce projet pour le budget 2019.

Groupement de commande voirie 2019

Dans le cadre du groupement de commandes voirie 2019, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à un groupement composé de trois bureaux d'études : BEI (M. PELLET), BRANLY-LACAZE (M. LARSONNEUR), SOLOGNE INGENIERIE (M. ROTAT).

Un rendez-vous sera fixé début mars avec le maître d'œuvre afin de chiffrer les travaux envisagés.

Suite à la commission des chemins qui s'est réunie le mardi 5 février, des travaux de voirie seraient réalisés aux lieux suivants : Les pinsonnières (de chaque côté de la RD n° 97), l'entrée du stade jusqu'aux vestiaires, l'entrée devant Mme Guillot (route de La Liberté), Les Girardières (reprise du virage à côté de M. Cardinault), La Voltière, Les Chaumes (déformation au niveau de l'emplacement des conteneurs à déchets), Les Baudineries. En fonction du chiffrage des travaux, des priorités seront établies.

Vidéosurveillance

Le maire précise que de nouvelles dégradations ont eu lieu aux vestiaires pendant les vacances scolaires et nécessitent de réfléchir au projet de mise en place de vidéo-surveillance sur la commune (mairie, stade et école).

Un second devis a été demandé à l'entreprise ADEC.

Par ailleurs, Stanley Sécurité a chiffré la mise en sécurité du nouveau local technique (anti-intrusion et vidéo-surveillance). Le forfait d'installation s'élève à 468 € TTC et une location avec maintenance de 106,80 € TTC/mensuel (soit 1 281,60 € à l'année). Cette proposition est acceptée.

Travaux sur le fossé collecteur en sortie de Lagune

Des travaux sur le fossé collecteur situé à la sortie de la lagune sont nécessaires. En effet, Lisa Zaganelli, technicienne de rivière s'est rendue sur place et a constaté une incision importante et une érosion latérale du fossé. Afin de remédier à cela, des solutions sont proposées : retravailler la forme du fossé, rehausser le fond du fossé avec la mise en place de granulats de tailles diversifiées, plantations pour maintenir les berges.

M. Taupin précise que la technicienne de rivière a récupéré gracieusement des plants de saule pour réaliser les plantations en bord des berges du fossé. Par ailleurs, il serait préférable d'installer des grosses pierres dans le fond du fossé pour permettre de réduire la vitesse de l'eau et ainsi éviter l'érosion du fossé. Il est proposé de contacter l'entreprise Boutin pour ce projet.

Association Solidarité Madagascar Touraine – recherche d’un entrepôt

L’association Solidarité Madagascar Touraine recherche un entrepôt temporaire pour stocker des colis (3 à 4 m3).

Le conseil municipal donne son accord pour entreposer ces colis au local technique (dans un garage extérieur).

Véhicule communal

Le véhicule communal est en panne (moteur hors-service). L’entreprise Ligueil-auto propose de remplacer le moteur par un moteur d’occasion afin de réduire les frais de réparation. Un devis de 2 367.19 € T.T.C a été chiffré pour le remplacement du moteur.

Après discussion, cette proposition est acceptée.

Une réflexion sera engagée en 2019 sur l’achat d’un nouveau véhicule (électrique ou essence). Il doit aussi être envisagé le remplacement du tracteur massey-ferguson.

Achat exceptionnel d’un test psychométrique

La psychologue scolaire du Réseau d’Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) a adressé une demande d’achat d’un test psychométrique dont le coût est de 1 920,80 € T.T.C.. Le secteur couvert par le RASED compte 928 enfants. Il est proposé de partager le coût d’acquisition de l’équipement entre les différentes communes. La participation pour notre commune est de 80,73 €.

Le conseil municipal donne son accord pour cet achat.

Organisation du 11 novembre 2019

Mme Prieur indique qu’il faut réfléchir à l’animation du repas du 11 novembre.

Les animateurs de l’année précédente (Phil et Laure) ont proposé de nouvelles animations : spectacle avec orgue de barbarie ou spectacle de transformiste.

Compte-tenu de la qualité du spectacle de l’année précédente, le conseil municipal décide de reconduire le contrat avec ces animateurs pour l’animation du repas.

Il leur sera demandé de transmettre des vidéos des différents spectacles proposés afin de faire un choix.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée :

- le mardi 9 avril 2019 à 20 h.

Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour
du conseil municipal du 26 février 2019

	Délibérations
2019-06	Modification des statuts du syndicat intercommunal scolaire
2019-07	Demande de subvention du collège de Ligueil pour un voyage scolaire
2019-08	Avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion
2019-09	Renouvellement du contrat d'adhésion de logiciels et de prestation de service avec Segilog

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 26 février 2019

Conseillers municipaux	Signatures
Adam Jean-Pascal	
Beauvais Céline	
Galisson Anne-Sophie	Absente
Joubert Sylvie	Absente
Micat Jean-Claude	
Michener Brigitte	
Prieur Arlette	
Roulet Lionel	
Saint-Seine (de) Chantal	
Tartarin Martine	
Taupin Michel	
Vandenhecke Christophe	Absent
Verna Patrick	